

**PROCÈS-VERBAL  
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 220  
26 avril 2016**

**PROCÈS-VERBAL** de la deux-cent-vingtième (220<sup>e</sup>) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 26 avril 2016, à 19h, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président.

**APPEL DES PRÉSENCES**

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

**COMMISSAIRES**

M <sup>me</sup> Lyne BÉLANGER	(P)
M. Gaétan DELAGE	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M <sup>me</sup> Élisabeth JUTRAS	(P)
M <sup>me</sup> Isabelle MARQUIS	(P)

PRÉSENCES : 05

ABSENCES : 00

TOTAL : 05

**COMMISSAIRES-PARENTS**

M. Marc BERGERON	(P)
M <sup>me</sup> Lise MORIN	(P)

**SONT AUSSI PRÉSENTS**

M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M <sup>me</sup> Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M <sup>me</sup> Chantal SYLVAIN	Directrice générale par intérim, DGA, directrice SREJ

## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Jean-François Houle, président, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

### **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 26 janvier 2016 (No 218) et du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi, 12 avril 2016 (No 219).
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 26 janvier 2016 (No 218) et du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi, 12 avril 2016 (No 219).
4. Congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive (**Service des ressources humaines – Dossier de décision**)
5. Liste des chèques émis (**Mme Lyne Bélanger**)
6. Période réservée au président
7. Période réservée à la direction générale
8. Affaires nouvelles

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

#### **RÉSOLUTION CE : 1640/2016**

Il est proposé par Mme Lise Morin et appuyé par Mme Élisabeth Jutras, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **2. DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITE EXÉCUTIF DU MARDI, 26 JANVIER 2016 (NO 218) ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI, 12 AVRIL 2016 (NO 219).**

#### **RÉSOLUTION CE : 1641/2016**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

Il est proposé par M. Gaétan Delage et appuyé par Mme Élisabeth Jutras, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 26 janvier 2016 (no 218) et du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi, 12 avril 2016 (no 219).

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU MARDI, 26 JANVIER 2016 (NO 218) ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI, 12 AVRIL 2016 (NO 219).**

**RÉSOLUTION CE : 1642/2016**

Il est proposé par Mme Isabelle Marquis (*procès-verbal du 26 janvier 2016*) et M. Marc Bergeron (*procès-verbal du 12 avril 2016*) et appuyé par M. Marc Bergeron (*procès-verbal du 26 janvier 2016*) et Mme Lyne Bélanger (*procès-verbal du 12 avril 2016*), d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 26 janvier 2016 (no 218) et le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi, 12 avril 2016 (no 219).

4. **CONGÉ SANS TRAITEMENT POUR MISE À LA RETRAITE DE FACON PROGRESSIVE** (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

Le régime de mise à la retraite de façon progressive a pour effet de permettre à une personne de réduire son temps travaillé, pour une période d'une à cinq années, dans une proportion telle que le temps travaillé ne doit pas être inférieur à 40 % de la semaine régulière de travail ou de son équivalent sur une année scolaire.

Seule la personne à temps plein participant à l'un des régimes de retraite actuellement en vigueur peut se prévaloir du régime, et ce, une seule fois. La personne visée démissionne automatiquement et prend sa retraite à la fin de l'entente.

L'octroi d'une demande visant la mise à la retraite de façon progressive est du ressort de la commission.

Cette demande de congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive est soumise, mais l'octroi se veut conditionnel à la confirmation d'admissibilité de la CARRA.

**RÉSOLUTION CE : 1643/2016**

Il est proposé par Mme Lyne Bélanger et appuyé par Mme Lise Morin, d'accorder un congé sans traitement pour mise à la retraite de façon progressive à la personne suivante :

**PERSONNEL DE SOUTIEN**

Claude Arsenault  
Concierge  
École Bruyère

Durée : 5 ans  
Période du 2016-06-20 au 2021-06-19  
Congé : 40%

**La proposition est  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. **LISTE DES CHÈQUES ÉMIS** (Mme Lyne Bélanger)

Madame Bélanger fait savoir que l'on a répondu adéquatement à ses interrogations sur la liste de chèques # 204.

6. **PÉRIODE RÉSERVÉE AU PRÉSIDENT**

SANS OBJET

7. **PÉRIODE RÉSERVÉE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

SANS OBJET

8. **AFFAIRES NOUVELLES**

SANS OBJET

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-François Houle, président du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19H06.

Le secrétaire général,

Le président,

Bernard Gauthier

Jean-François Houle

BG